

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE WINGLES
COMMUNE DE GRENAY

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du Centre Communal d'Action Sociale de Grenay
Séance ordinaire du Jeudi 5 février 2026

L'an deux mille vingt-six le jeudi 5 février à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Grenay, s'est réuni, sous la présidence Madame Christelle BUISSETTE, Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de Membres

Au conseil : 17

Présents : 12

Excusé(es) : 2

Absent(es) : 2

Procuration : 1

12 PRESENT(ES) : Mme BUISSETTE Christelle – Mme WASIKOWSKI Cathy – Mr ROUFFELAERS Jimmy – Mme LEROY Nathalie – Mme BOUCHEZ Carole – Mr GRZES Jacques – Mr DELENCLOS Daniel – Mr DETOEUF J.Bernard – Mr IBBA Gildas – Mme LELBOND Michèle – Mr LEROY Alphonse – Mme PONCHEL Annie –

2 EXCUSE(ES) : Mme DUVEAU Daisy – Mme VINCENT A.Marie

2 ABSENT(ES) : Mr TENTELIER Vincent – Mme DUPUY Monique

1 EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION :

Mme LELIEUX Annie donne procuration à Mr DELENCLOS Daniel

DATE DE LA CONVOCATION
14/01/2026

DELIBERATION N°01-2026 RELATIVE A LA TARIFICATION DES COLONIES « PRE »

Le PRE (Programme de Réussite Educative) collabore avec l'association PEP'S 62 pour la troisième année consécutive.

Depuis de nombreuses années, cette association s'efforce de proposer à des enfants des séjours en colonie.

Malgré les efforts déployés par l'organisme pour maintenir des tarifs en accord avec les prestations proposées, le coût des tarifs a augmenté cette année.

Conditions pour partir en colonie avec la commune :

Les enfants doivent avoir entre 6 et 16 ans.

Être primo-partants

La commune fait bénéficier de ces séjours les familles ayant les aides de la CAF ou non. Cette aide de la CAF intervient en déduction du coût du séjour, elle est versée directement à l'organisme.

Les séjours :

Ils sont d'un minimum de 10 jours.

Neuf choix de séjours sont possibles entre la mer ou la montagne.

Les prix hors aide vont de 1073€ à 1350€

Les actions du PRE :

Avant de partir, le PRE met en place des actions préparatoires telles que les tests anti-paniques ou une séance de psychologie sur la gestion de la séparation.

Nous accompagnons les familles dans la gestion administrative des dossiers et nous faisons le lien entre le PEP'S62 et les partants.

Tarification suivante :

	Participation des familles avec l'aide de la CAF	Participation de la famille sans l'aide de la CAF
1 ^{er} enfant	60€	150€
2eme enfant	50€	130€
3eme enfant	40€	110€
4eme enfant	30€	100€

Adoptée à l'unanimité,

La Présidente



Christelle BUISSETTE

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le :

Pour copie conforme au Registre des Délibérations

Et publication du :
Ou notification du :